

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 12 janvier 2016

## Dengue : 3 cas confirmés et 3 cas probables dans le sud de l'île

Depuis la fin de l'année 2015, 3 cas confirmés et 3 cas probables de dengue ont été identifiés dans le sud de l'île, à Saint-Joseph. Afin de limiter la propagation du virus, les services de l'Agence de Santé Océan Indien (ARS OI) ont mis en place des mesures de surveillance et de lutte renforcées. En cette saison où les conditions climatiques sont très favorables au développement des moustiques, l'ARS OI rappelle à la population les mesures de prévention à suivre.

### — Situation épidémiologique : 3 cas confirmés et 3 cas probables autochtones

Une circulation autochtone du virus de la dengue a été mise en évidence sur la commune de Saint-Joseph, dans le quartier de Vincenzo. Au 11 janvier 2016, 6 cas de dengue autochtones ont été identifiés, soit 3 cas confirmés et 3 cas probables. Ces cas sont survenus de manière étalée dans le temps : les 2 premiers cas confirmés à la mi-décembre et le dernier cas le 7 janvier 2016. Tous ces cas sont autochtones, c'est-à-dire que la maladie a été contractée à La Réunion, et non à l'occasion de voyages. Ceci confirme l'apparition d'une circulation du virus de la dengue sur le territoire, pour l'instant exclusivement sur le secteur de Vincenzo à Saint-Joseph.

Le nombre de cas reste pour l'instant faible malgré la recherche active d'éventuels nouveaux cas sur le terrain et la sensibilisation de tous les médecins généralistes et de la population du secteur. La circulation du virus semble donc pour le moment très modérée mais risque de s'intensifier en cette période où les conditions météorologiques actuelles sont particulièrement favorables au vecteur. Pour mémoire, en 2014 un épisode de dengue avait touché l'ouest de l'île avec 30 cas confirmés.

Aussi, l'ARS OI active le niveau 2A du dispositif ORSEC de lutte contre la dengue et le chikungunya : « Identification d'une circulation virale modérée autochtone - apparition d'un ou plusieurs regroupements de cas ou de plusieurs cas sporadiques. »

### — Actions menées par l'ARS OI

#### >> Actions de Lutte Anti-Vectorielle

Du fait du passage en niveau 2A, un renforcement de la mobilisation des communes et intercommunalités concernées, aux côtés de la Lutte Anti-Vectorielle, est engagé pour l'élimination systématique des situations de prolifération des moustiques vecteurs de maladies.

Les équipes de Lutte Anti-Vectorielle sont actuellement fortement mobilisées sur le secteur et procèdent à des interventions afin de :

- rechercher de nouvelles suspicions de dengue et demander aux personnes de consulter un médecin sans tarder,
- éliminer ou traiter toutes les situations de proliférations de moustiques (eaux stagnantes dans les pots, soucoupes, déchets, ...),
- informer les personnes rencontrées sur le risque de transmission de la dengue, et les moyens de prévention : éliminer les gîtes larvaires et se protéger contre les piqûres de moustiques,
  - procéder à des traitements insecticides de jour dans les cours et jardins,
  - procéder à des pulvérisations insecticides de nuit dans l'ensemble des zones concernées.

#### >> Informations auprès des Professionnels de Santé

Une action de sensibilisation a été réalisée auprès de l'ensemble des médecins du secteur concerné.

## — Recommandations de l'ARS OI

### >> Des gestes simples à adopter

La période actuelle est particulièrement propice au développement des moustiques, et notamment du moustique tigre, *Aedes albopictus*, vecteur de la dengue. Ce dernier pond dans de petites collections d'eau stagnante, souvent créées par l'Homme autour de son habitation.

La lutte contre les moustiques repose avant tout sur des gestes simples à mettre en œuvre au quotidien :

- **éliminer les eaux stagnantes dans son environnement** (vider les soucoupes, vérifier l'écoulement des gouttières, respecter les jours de collecte des déchets, vider les petits récipients, ...),
- **éliminer les déchets pouvant générer des gîtes larvaires,**
- **se protéger des piqûres** (port de vêtements longs, utilisation de répulsifs et de moustiquaires), y compris quand on est malade pour ne pas contaminer son entourage.

***Cette lutte collective est le moyen le plus efficace pour empêcher la prolifération des moustiques vecteurs de maladies.***



### >> Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes, notamment dans la zone concernée (le sud de l'île de La Réunion)

**Pour éviter la propagation du virus**, l'ARS OI rappelle qu'il est **impératif, en cas d'apparition brutale de fièvre** éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires, éruptions cutanées, nausées, vomissements, saignements ou fatigue :

- **de consulter rapidement un médecin,**
- **de continuer à se protéger des piqûres de moustiques,**

### Prévention, infos, conseils



Appel gratuit depuis un poste fixe

### Rappel sur la dengue

La dengue est une arbovirose transmise par l'intermédiaire de moustiques du genre *Aedes*.

Dans sa forme classique, la dengue se caractérise par une fièvre d'apparition brutale accompagnée d'un ou plusieurs des symptômes suivants :

- frissons,
- maux de tête,
- douleurs articulaires et/ou musculaires,
- nausées,
- vomissements.

Dans 2 à 4% des cas, il peut y avoir évolution vers une forme grave. Il existe une proportion élevée (jusqu'à 80%) de formes asymptomatiques, donc sans aucune manifestation perçue.